

N° 1901

N° 138

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
SEIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 21 novembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 21 novembre 2023

RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire<sup>(1)</sup> chargée de proposer un texte  
sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances  
de fin de gestion pour 2023,*

PAR M. Jean-René CAZENEUVE,  
Rapporteur général,  
Député

PAR M. Jean-François HUSSON,  
Rapporteur général,  
Sénateur

*(1) Cette commission est composée de : M. Claude Raynal, sénateur, président ; M. Éric Coquerel, député, vice-président ; M. Jean-François Husson, sénateur, M. Jean-René Cazeneuve, député, rapporteurs généraux.*

*Membres titulaires : Mme Christine Lavarde, MM. Stéphane Sautarel, Vincent Delahaye, Thierry Cozic, Didier Rambaud, sénateurs ; M. Mathieu Lefèvre, Mmes Nadia Hai, Mathilde Paris, Véronique Louwagie, M. Mohamed Laqhila, députés.*

*Membres suppléants : Mmes Marie-Claire Carrère-Gée, Marie-Carole Ciuntu, M. Vincent Capo-Canellas, Mme Isabelle Briquet, MM. Pascal Savoldelli, Emmanuel Capus, Thomas Dossus, sénateurs ; MM. Benoît Mournet, Kévin Mauvieux, Mme Charlotte Leduc, M. Mickaël Bouloux, Mme Eva Sas, M. Charles de Courson, députés.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16<sup>e</sup> législ.) :

Première lecture : 1818, 1822 et T.A. 177

Sénat :

Première lecture : 88, 113 et T.A. 21 (2023-2024)  
Commission mixte paritaire : 139 (2023-2024)



*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande de la Première ministre, la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 se réunit au Sénat le mardi 21 novembre 2023.*

*Elle procède tout d'abord à la désignation de son Bureau, constitué de M. Claude Raynal, sénateur, président, de M. Éric Coquerel, député, vice-président, de M. Jean-René Cazeneuve, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale et de M. Jean-François Husson, sénateur, rapporteur pour le Sénat.*

*Étaient également présents Mme Christine Lavarde, MM. Stéphane Sautarel, Vincent Delahaye, Thierry Cozic et Didier Rambaud, sénateurs titulaires, MM. Vincent Capo-Canellas, Emmanuel Capus et Thomas Dossus, sénateurs suppléants, ainsi que M. Mathieu Lefèvre, Mmes Nadia Hai et Véronique Louwagie et M. Mohamed Laqhila, députés titulaires, et MM. Benoît Mournet et Kévin Mauvieux, Mme Charlotte Leduc, M. Mickaël Bouloux, Mme Eva Sas et M. Charles de Courson, députés suppléants.*

\*

\* \*

*La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions restant en discussion.*

**M. Claude Raynal, sénateur, président.** – Le projet de loi initial comportait onze articles, dont l'article liminaire. L'Assemblée nationale a modifié six de ces articles. Au Sénat, huit articles ont été adoptés conformes, trois articles ont été modifiés et un nouvel article a été introduit.

Ainsi, quatre articles du projet de loi restent en discussion.

Je vous rappelle qu'une commission mixte paritaire est simultanément saisie du texte adopté par l'Assemblée nationale et du texte adopté par le Sénat. Elle peut, sur chaque article restant en discussion, choisir l'une ou l'autre des rédactions, ou retenir une rédaction de compromis, proposée par les rapporteurs ou tout autre membre de la commission mixte paritaire (CMP).

**M. Éric Coquerel, député, vice-président.** – Je souhaite remercier le président Claude Raynal pour l'organisation de cette CMP dans une période particulièrement chargée.

La CMP sur le projet de loi de finances rectificative l'an dernier à la même époque s'était traduite par un accord.

Sans préjuger de ce qui va être proposé et voté, il ne me semble pas inenvisageable que ce projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 puisse également donner lieu à un tel accord.

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Je remercie mon collègue Jean-René Cazeneuve pour le travail que nous avons réalisé et qui devrait nous conduire à une CMP conclusive.

Le Sénat a accepté les modifications adoptées par l'Assemblée nationale lors de l'examen en première lecture, le 8 novembre dernier.

Je me réjouis de ce premier projet de loi de finances de fin de gestion, qui ne contient donc aucune mesure fiscale et respecte ainsi la loi organique relative aux lois de finances (Lolf). Cela clarifie nettement le débat parlementaire.

La prévision de croissance retenue, de +1 % pour cette année, nous apparaît crédible. En revanche, nous constatons que l'état des finances publiques reste particulièrement dégradé. La prévision de déficit est en effet de 4,9 % du PIB, soit un niveau malheureusement plus élevé que l'année dernière, quand nos principaux partenaires européens voisins profitent, eux, de la sortie de crise pour redresser leurs comptes publics.

Le déficit budgétaire est supérieur à 170 milliards d'euros, soit presque le double de la moyenne des déficits d'avant la crise, qui était d'environ 90 milliards d'euros par an. En outre, il est encore plus lourd que ce que prévoyait la loi de finances initiale, avec près de 7 milliards d'euros supplémentaires.

Au-delà de ce constat, nous avons souligné la difficulté grandissante à prévoir correctement l'exécution budgétaire : le niveau des recettes est plus difficile à prévoir dans un contexte où l'État a abandonné la majorité du produit de la TVA. Il est aujourd'hui tributaire des recettes de l'impôt sur les sociétés, qui sont extrêmement volatiles en fonction de la conjoncture et des pratiques de reports des entreprises.

De même, les dépenses sont plus imprévisibles puisque les ouvertures de crédits dans ce texte sont très importantes : 9 milliards d'euros hors remboursements et dégrèvements. Si ces ouvertures massives pouvaient se comprendre durant la crise sanitaire du covid, leur persistance en cette fin d'année 2023 est de nature à nous préoccuper, voire à nous inquiéter.

S'agissant de ces ouvertures, le Sénat a validé celles qui étaient proposées dans le texte. La première qui s'impose à nous est la charge de la dette, qui est réévaluée de 3,8 milliards d'euros en raison de l'inflation, mais également d'une remontée des taux d'intérêt à trois mois, qui s'établiraient en fin d'année à 3,9 %, alors que la loi de finances partait sur une hypothèse de 2,1 %.

La deuxième principale ouverture de crédits porte sur la mission « Défense », à hauteur de 2,1 milliards d'euros, notamment du fait de l'aide à l'Ukraine, que nous soutenons bien évidemment.

De nombreuses autres ouvertures de crédits reviennent très régulièrement, qu'il s'agisse du budget de l'agriculture, où les crises se succèdent, ou de celui de l'hébergement d'urgence, pour lesquels le Gouvernement ne parvient toujours pas à prévoir un budget adapté en début d'année.

Comme l'année dernière, les annulations de crédit s'apparentent à de simples constats de sous-exécution, et non à des économies. Cela donne lieu à des reports ou à des annulations de crédit, et ce au détriment de la bonne information du Parlement.

Cette année, les annulations portent, par exemple, pour 400 millions d'euros, sur les guichets d'aide aux entreprises face à la hausse de l'inflation, qui s'ajoutent aux 4 milliards d'euros déjà annulés par décret, ou sur le dispositif MaPrimeRénov'.

Outre les amendements proposés ou soutenus par le Gouvernement, le Sénat a, pour sa part, fait légèrement évoluer le texte et n'a adopté que des amendements de crédits.

S'agissant de crédits de paiement (CP), nous avons voté des enveloppes supplémentaires en faveur de la réfection des ponts et du réseau routier, notamment des petites communes, de la réduction du taux de fuite du réseau d'eau, de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), de l'aide d'urgence à l'Arménie et, enfin, de l'aide alimentaire, en complément de l'enveloppe votée par l'Assemblée nationale.

S'agissant des autorisations d'engagement (AE), nous avons voté des crédits permettant de contracter rapidement pour la réouverture du train d'équilibre du territoire (TET) Metz-Nancy-Dijon-Lyon.

Nous avons travaillé en bonne intelligence avec le rapporteur général de l'Assemblée nationale, afin de parvenir à un texte commun. Tout en partageant le souci du Gouvernement d'éviter une dérive trop importante de la dépense publique, nous avons décidé de maintenir toutes les enveloppes votées par le Sénat, en réduisant néanmoins le montant de chacune d'entre elles. Ainsi, nous vous proposons d'adopter des crédits à hauteur de 20 millions d'euros pour la réfection des ponts, 50 millions d'euros pour la rénovation du réseau d'eau potable, 60 millions d'euros pour la réfection du réseau routier, 15 millions d'euros pour le soutien à l'Arménie, 20 millions d'euros en faveur de l'aide alimentaire, 4 millions d'euros à destination de l'IGN et 35 millions d'euros, en autorisations d'engagement seulement, pour le TET Metz-Nancy-Dijon-Lyon.

Nous demanderons demain au Gouvernement de lever les gages lors de la lecture des conclusions de CMP.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur pour l'Assemblée nationale. –**

Nous voilà réunis autour du premier projet de loi de finances de fin de gestion, en application de la Lolf réformée d'un commun accord entre nos deux assemblées voilà quasiment deux ans.

Expurgé de toute mesure fiscale, ce texte a pour seule vocation de régler l'exercice budgétaire de fin de gestion en ajustant les prévisions de recettes de l'État, en annulant les crédits sans objet et en ouvrant ceux qui apparaissent nécessaires, en particulier pour répondre aux aléas que nous avons connus cette année.

Je ne reviendrai pas sur le scénario macroéconomique sous-jacent au texte retenu par le Gouvernement. Que ce soit le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), les conjoncturistes, les assemblées parlementaires, tous s'accordent aujourd'hui à le considérer comme crédible.

Le texte que le Gouvernement nous a soumis est marqué par une égalité entre les ouvertures et les annulations de crédits, hors charge de la dette. Cette formule n'est pas une pirouette. Jean-François Husson est témoin de l'attention que je porte à l'état des finances publiques et à notre endettement. Nous sommes conduits à ouvrir presque 4 milliards d'euros supplémentaires pour financer la charge de la dette en 2023. Cela illustre une fois encore la nécessité, qui nous concerne tous, de rétablir et de normaliser nos finances publiques dans les années à venir – il faudra faire preuve de constance et de courage. Toutefois, je note qu'en 2023 une pierre a été apportée à l'édifice, avec un repli non négligeable de la part des dépenses publiques et de celle des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale, après des années records, il est vrai, depuis 2020.

Le projet de loi de finances de fin de gestion annule donc des dépenses de guichet, devenues sans objet du fait d'une relative modération des prix de l'énergie par rapport aux prévisions. En contrepartie, le Gouvernement propose de conforter notre défense dans la perspective de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM), de nos opérations extérieures et des missions intérieures en 2023 ainsi que du soutien à l'Ukraine. Il est en outre proposé de renforcer nos moyens pour accueillir les réfugiés ukrainiens à hauteur de 200 millions d'euros. Je note également l'effort légitime consenti en faveur de nos agriculteurs face aux calamités et aux épizooties, de nos outre-mer ainsi que des personnes handicapées dans le contexte de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

L'Assemblée nationale a approfondi ces orientations, notamment en direction de l'Ukraine, des familles monoparentales les plus modestes, des bénéficiaires de l'aide alimentaire et de l'hébergement d'urgence, des agriculteurs frappés par le mildiou et la crise du bio, des pêcheurs et de certains professionnels de santé dans le cadre des compléments apportés au Ségur – cette liste n'est pas exhaustive. À cet égard, je me félicite de l'apport

de chacun des groupes de l'Assemblée nationale : nous avons eu de vrais échanges, lesquels ont abouti à un véritable consensus, qui a permis d'enrichir le texte.

De son côté, le Sénat a voté des crédits supplémentaires en faveur de l'Arménie. Il a en outre choisi, comme l'année dernière, de cibler la réfection, nécessaire, de nos réseaux routiers locaux, de nos ponts, de nos réseaux d'adduction d'eau potable. Il a complété le travail de l'Assemblée nationale sur les banques alimentaires et prévu une aide en faveur des Mahorais pour l'accès à l'eau en bouteille. Il a également proposé d'accorder au conseil départemental de Mayotte une aide exceptionnelle s'apparentant à celle que l'Assemblée nationale a prévue en faveur de la collectivité territoriale de Corse.

Au total, chaque assemblée parlementaire a travaillé utilement, et de façon raisonnable, dans le respect de la structure et du solde du budget de l'État prévus par le Gouvernement dans son texte. Je souhaite que nos deux assemblées continuent à travailler ensemble à la réduction de nos dépenses dès l'année prochaine.

Je me réjouis que nous soyons en mesure de vous proposer un compromis, lequel vous a été exposé par le rapporteur pour le Sénat. Nous avons souhaité ajuster le montant des enveloppes afin de tenir compte du fait que nous agissons en fin de gestion. Notre proposition respecte les votes du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Je tiens, pour finir, à saluer la qualité d'écoute et la force de conviction de mon collègue rapporteur général du Sénat. Je vous invite à valider ce compromis.

**M. Charles de Courson, député.** – Pouvez-vous me confirmer que 63 millions d'euros sont prévus pour la distribution d'eau à Mayotte et 50 millions d'euros au département de Mayotte pour l'aide sociale à l'enfance (ASE), la protection maternelle et infantile (PMI) et le transport scolaire ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur pour l'Assemblée nationale.** – Absolument, ce sont bien les montants votés au Sénat et que nous avons acceptés dans le cadre du compromis.

**M. Charles de Courson, député.** – Si vous me permettez une observation, alors que les recettes des agences de l'eau ont été plafonnées, on leur octroie des crédits à hauteur de 50 millions d'euros dans l'objectif de lutter contre les fuites d'eau ?...

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Ces 50 millions d'euros sont décaissés par l'État en complément des ressources des agences de l'eau. Nous avons adopté ce dispositif l'an dernier, qui faisait suite à une première décision prise dans le cadre du plan de relance. Je puis vous le dire, pour siéger dans l'agence de l'eau Rhin-Meuse, que les crédits

sont vraiment consommés. De nombreuses fuites d'eau importantes sont encore à déplorer dans nos territoires.

**M. Claude Raynal, sénateur, président.** – Plutôt que d'augmenter le plafond des recettes des agences de l'eau, ces crédits sont fléchés.

Je vous propose de partir de la rédaction de compromis des rapporteurs en nous arrêtant sur chaque article et, sauf demande de modification particulière sur un article, de mettre, ensuite, directement aux voix le texte dans son ensemble.

**M. Charles de Courson, député.** – Les ouvertures de crédits pour les ouvrages d'art et les routes des collectivités locales se traduisent-elles par une majoration de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Nous avons été victimes d'un *hold up* l'an passé : nous avons demandé 50 millions d'euros pour les routes communales, et le ministre nous avait donné son accord. Lors de l'examen de la loi de règlement, nous nous sommes aperçus que cette somme avait en réalité été allouée à la voirie nationale.

Cette année, les crédits sont inscrits dans la mission « Relations avec les collectivités territoriales », ce qui nous permet d'être sûrs que les communes et les départements pourront bénéficier de 60 millions d'euros de crédits supplémentaires exceptionnels. Je ne pense pas que les territoires s'en plaindront !

**M. Charles de Courson, député.** – Quel est l'outil utilisé ?

**M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat.** – Ce sera un programme spécifique.

Vous le savez, la DETR est à la main du préfet. Lors de la dernière réunion de la commission départementale pour la DETR à laquelle j'ai assisté, il a été indiqué que seuls huit départements continuaient d'apporter un soutien à la voirie avec des fonds de DETR. Mais nous n'avons pas toujours les bonnes informations de la part des représentants de l'État : en l'occurrence, je pense que ce qui a été dit est inexact.

**M. Charles de Courson, député.** – Je confirme partiellement les propos du rapporteur général du Sénat. Le préfet de mon département, la Marne, nous avait indiqué dès l'année dernière qu'il ne voulait plus que la DETR soit utilisée pour des subventions à la voirie communale – il en aurait reçu l'instruction. Nous lui avons répondu que ce n'était pas raisonnable, et il y a d'ailleurs eu quelques exceptions. Je ne sais pas si des collègues ont les mêmes échos dans leur commission départementale.

**M. Claude Raynal, sénateur, président.** – Les préfets ont reçu consigne de limiter les dépenses « brunes ».

Je mets aux voix la rédaction de compromis des rapporteurs pour l'ensemble des dispositions restant en discussion.

*La commission mixte paritaire adopte, dans la rédaction proposée par ses rapporteurs, l'ensemble des dispositions restant en discussion du projet de loi.*



**TABLEAU COMPARATIF**



## TABLEAU COMPARATIF

### Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

#### Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023

##### Article liminaire

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)

	Loi de finances de fin de gestion pour 2023		PLPFP 2023-2027
	2022	2023	2023
<b>Ensemble des administrations publiques</b>			
Solde structurel (en points de PIB potentiel) (1)	-4,2	-4,1	-4,1
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (en points de PIB potentiel) (3)	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-4,8	-4,9	-4,9
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	45,4	44,0	44,0
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	57,7	55,8	55,9

### Texte adopté par le Sénat en première lecture

#### Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023

##### Article liminaire

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

(En points de produit intérieur brut, sauf mention contraire)

	Loi de finances de fin de gestion pour 2023		PLPFP 2023-2027
	2022	2023	2023
<b>Ensemble des administrations publiques</b>			
Solde structurel (en points de PIB potentiel) (1)	-4,2	-4,1	-4,1
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (en points de PIB potentiel) (3)	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-4,8	-4,9	-4,9
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt)	45,4	44,0	44,0
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	57,7	55,8	55,9

①

②

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 523	<del>1 573</del>	1 575
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) *	-1,1	-1,4	-1,3
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) **		25	25
<b>Administrations publiques centrales</b>			
Solde	-5,2	-5,3	-5,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	625	630	631
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-0,1	-3,8	-3,6
<b>Administrations publiques locales</b>			
Solde	0,0	-0,3	-0,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	295	312	312
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	0,1	1,0	1,0
<b>Administrations de sécurité sociale</b>			
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	704	730	730
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-2,4	-0,5	-0,5

\* À champ constant.

\*\* Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

\*\*\* À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 523	<u>1 574</u>	1 575
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) *	-1,1	-1,4	-1,3
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) **		25	25
<b>Administrations publiques centrales</b>			
Solde	-5,2	-5,3	-5,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	625	630	631
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-0,1	-3,8	-3,6
<b>Administrations publiques locales</b>			
Solde	0,0	-0,3	-0,3
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	295	312	312
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	0,1	1,0	1,0
<b>Administrations de sécurité sociale</b>			
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	704	730	730
Évolution de la dépense publique en volume (en %) ***	-2,4	-0,5	-0,5

\* À champ constant.

\*\* Au sens de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

\*\*\* À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

**Amdt n° COORD-1**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

**PREMIÈRE PARTIE  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE  
FINANCIER**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

**Article 1<sup>er</sup>**

La dernière colonne du tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 est ainsi modifiée :

1° À la vingt-sixième ligne, le montant : « 2 000 » est remplacé par le montant : « 1 500 » ;

2° À la cinquante-cinquième ligne, le montant : « 9 900 000 » est remplacé par le montant : « 10 150 000 » ;

3° À la cinquante-sixième ligne, le montant : « 80 000 » est remplacé par le montant : « 105 000 ».

**Article 2**

I. – Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le taux : « 28,48 % » est remplacé par les mots : « 28,50 %, minorée d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023, » ;

2° Au *a*, le nombre : « 23,30 » est remplacé par le nombre : « 23,32 » ;

3° Le *b* est complété par les mots « , le montant correspondant étant minoré de 2 milliards d'euros en 2023 ».

II. – Le I s'applique à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**PREMIÈRE PARTIE  
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE  
FINANCIER**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

**Article 1<sup>er</sup>  
(Conforme)**

**Article 1<sup>er</sup> bis (nouveau)**

Par dérogation à l'article L. 421-10 du code des assurances, au titre de l'année 2023, le produit des contributions mentionnées au même article L. 421-10 est affecté au fonds de garantie des assurances obligatoires prévu à l'article L. 421-1 du même code selon les mêmes modalités que la contribution prévue au 2° de l'article L. 421-4-1 dudit code à hauteur de 65 millions d'euros.

**Amdt n° 23**

**Articles 2 et 3  
(Conformes)**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

**Article 3**

À la fin de la seconde phrase du 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le montant : « 3 815 713 610 euros » est remplacé par le montant : « 3 796 849 552 euros ».

**TITRE II**

**DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES  
RESSOURCES ET DES CHARGES**

**Article 4**

I. – Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

*(En millions d'euros \*)*

	Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			So ld e
	1	2	3	1	2	3	
	<b>Budget général</b>						
Recettes fiscales** / dépendances*** ..	+2 417	+2 417	0	+4 154	+3 353	0 1	+ 8
Recettes non fiscales.....	- 4 40 2	- 2 53 1	1 87 1				
Recettes totales nettes / dépenses nettes .....	- 1 98 5	1 - 114	1 87 1	+4 154	+3 353	0 1	+ 8
<i>À déduire :</i> <i>Prélèvement s sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne ...</i>	- 1 12 4	- 1 12 4					
<b>Montants nets pour le budget général.....</b>	<b>- 861</b>	<b>+1 009</b>	<b>87 1</b>	<b>+4 154</b>	<b>+3 353</b>	<b>0 1</b>	<b>- 50 16</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspon dants.....	0	0	0	0	0	0	

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**TITRE II**

**DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES  
RESSOURCES ET DES CHARGES**

**Article 4**

I. – Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

*(En millions d'euros \*)*

	Ressources (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Charges (1), dont fonctionnement (2) et investissement (3)			Sol de
	1	2	3	1	2	3	
	<b>Budget général</b>						
Recettes fiscales** / dépendances** * .....	+2 417	+2 417	= -	+4 298	+3 498	0 1	+ 80
Recettes non fiscales.....	- 4 40 2	- 2 53 1	1 87 1				
Recettes totales nettes / dépenses nettes .....	- 1 98 5	1 - 114	1 87 1	+4 298	+3 498	0 1	+ 80
<i>À déduire :</i> <i>Prélève ments sur recettes au profit des collectivité s territoriale s et de l'Union européenne .....</i>	- 1 12 4	- 1 12 4					
<b>Montants nets pour le budget général.....</b>	<b>- 861</b>	<b>+1 009</b>	<b>- 1</b>	<b>+4 298</b>	<b>+3 498</b>	<b>0 1</b>	<b>+ 80 51 60</b>

①

②

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours .....</b>	-	+1	-	+4	+3	0	+8
	861	009	1	154	353	1	4
<b>Budgets annexes</b>							
Contrôle et exploitation aériens .....	+71	+71	0	-13	-5	-8	+8
Publications officielles et information administrative.....				-2	-2	0	+2
<b>Totaux pour les budgets annexes .....</b>	<b>+71</b>	<b>+71</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	<b>+8</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							
- Contrôle et exploitation aériens .....	0	0	0	0	0	0	
- Publications officielles et information administrative.....	0	0	0	0	0	0	
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours .....</b>	<b>+71</b>	<b>+71</b>		<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>							
Comptes d'affectation spéciale.....	3 74	+14	3	+17	+17	3	-
	1	8	88	8	8	0	19
Comptes de concours financiers.....	-	0	-	-	+1	3	-
	618	0	61	537	4	8	-81
Comptes de commerce (solde).....							+9
							51
Comptes d'opérations monétaires (solde).....							0

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants .....	=	=	=	=	=	=	=
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours .....</b>	<b>861</b>	<b>+1 009</b>	<b>1</b>	<b>+4 298</b>	<b>+3 498</b>	<b>80</b>	<b>+1</b>
<b>Budgets annexes</b>							
Contrôle et exploitation aériens .....	+71	+71	=	-13	-5	-8	+84
Publication s officielles et informatio n administrat ive.....	=	=	=	-2	-2	=	+2
<b>Totaux pour les budgets annexes .....</b>	<b>+71</b>	<b>+71</b>	<b>=</b>	<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	<b>+85</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :							
- Contrôle et exploitation aériens .....	=	=	=	=	=	=	=
- Publications officielles et informatio n administrat ive.....	=	=	=	=	=	=	=
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours .....</b>	<b>+71</b>	<b>+71</b>	<b>=</b>	<b>-15</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>							
Comptes d'affectatio n spéciale.....	3 74	+14	3	+17	+17	3	-
	1	8	88	8	8	0	19
Comptes de concours financiers.....	-	0	-	-	+1	3	-
	618	0	61	537	4	8	-81
Comptes de commerce (solde).....							+9
							51
Comptes d'opérations monétaires (solde).....							0

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture**

Solde pour les comptes spéciaux.....							- <del>30</del> <b>49</b>
<b>Solde général.....</b>							- <del>79</del> <b>79</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Comptes de concours financiers.....	<u>+18</u> 4	=	<u>±</u> <u>18</u> 4	- 537	=	<u>-</u> <u>53</u> 7	<u>+72</u> 1
Comptes de commerce (solde) .....							+95 1
Comptes d'opérations monétaires (solde) .....							-
Solde pour les comptes spéciaux.....							<u>-</u> <u>22</u> <b>47</b>
<b>Solde général.....</b>							<u>-</u> <u>73</u> <b>22</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture**

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.  
\*\* Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).  
\*\*\*  
Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.  
\*\* Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).  
\*\*\*  
Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission "Remboursements et dégrèvements", programme 200).

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

II. – Pour 2023 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

*(En milliards d'euros)*

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale.....</i>	<i>144,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés).....</i>	<i>5,1</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau.....	2,2
Amortissement des autres dettes reprises.....	0,9
Déficit budgétaire.....	171,7
Autres besoins de trésorerie.....	-14,5
<b>Total .....</b>	<b>309,9</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats.....	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	6,6
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme.....	20,0
Variation des dépôts des correspondants.....	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État.....	31,7
Autres ressources de trésorerie.....	-18,4
<b>Total .....</b>	<b>309,9</b>

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – Pour 2023, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 961 289.

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

II. – Pour 2023 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

*(En milliards d'euros)*

<b>Besoin de financement</b>	
Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale.....</i>	<i>144,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés).....</i>	<i>5,1</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau.....	2,2
Amortissement des autres dettes reprises.....	0,9
Déficit budgétaire.....	171,1
Autres besoins de trésorerie.....	-14,5
<b>Total .....</b>	<b>309,3</b>
<b>Ressources de financement</b>	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats.....	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	6,6
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme.....	20,0
Variation des dépôts des correspondants.....	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État.....	31,1
Autres ressources de trésorerie.....	-18,4
<b>Total .....</b>	<b>309,3</b>

**Amdts n° 35, n° COORD-2**

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – *(Non modifié)*

③

④

⑤

⑥

⑦

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture**

**SECONDE PARTIE  
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023. –  
CRÉDITS DES MISSIONS  
I. – Autorisation des crédits des missions**

**Article 5**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de ~~23 416 356 852~~ € et de ~~21 876 089 950~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~5 250 956 044~~ € et de ~~5 232 524 353~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

**Article 6**

Il est annulé pour 2023, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 6 400 000 € et de 14 600 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

**Article 7**

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 178 328 296 € et de 178 328 296 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 1 128 621 106 € et de 1 128 621 106 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**SECONDE PARTIE  
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I<sup>ER</sup>  
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023. –  
CRÉDITS DES MISSIONS  
I. – Autorisation des crédits des missions**

**Article 5**

Amdts n° 27, n° 5, n° 4, n° 36, n° 2, n° 3, n° 21, n° 33 rect., n° 32 rect., n° 34, n° 28, n° 31, n° 29, n° 6, n° 13, n° 26

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 23 761 906 948 € et de 22 116 243 492 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ①

II. – Il est annulé pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 5 452 206 140 € et de 5 328 377 895 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ②

**Article 6  
(Conforme)**

**Article 7  
(Conforme)**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture**

des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 1 549 301 568 € et de 1 665 701 568 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

**II. – Plafonds des autorisations d'emplois**

**Article 8**

I. – Le tableau du second alinéa de l'article 136 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifié :

1° La treizième ligne est ainsi rédigée :

« 

Solidarités et familles	5 074
----------------------------	-------

 » ;

2° La seconde colonne est ainsi modifiée :

a) À la deuxième ligne, le nombre : « 1 950 170 » est remplacé par le nombre : « 1 950 365 » ;

b) À la cinquième ligne, le nombre : « 9 111 » est remplacé par le nombre : « 9 126 » ;

c) À la dixième ligne, le nombre : « 302 146 » est remplacé par le nombre : « 302 256 » ;

d) À la onzième ligne, le nombre : « 92 753 » est remplacé par le nombre : « 92 748 » ;

e) À la vingt et unième ligne, le nombre : « 1 961 094 » est remplacé par le nombre : « 1 961 289 ».

**Article 9**

La seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 137 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifiée :

1° À la seizième ligne, le nombre : « 16 850 » est remplacé par le nombre : « 16 835 » ;

2° À la dix-septième ligne, le nombre : « 9 924 » est remplacé par le nombre : « 9 914 » ;

3° À la dix-neuvième ligne, le nombre : « 3 051 » est remplacé par le nombre : « 3 046 » ;

4° À la vingt-huitième ligne, le nombre : « 19 500 » est remplacé par le nombre : « 19 502 » ;

5° À la trente-troisième ligne, le nombre : « 1 453 » est remplacé par le nombre : « 1 455 » ;

6° À la quarante-troisième ligne, le nombre :

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**II. – Plafonds des autorisations d'emplois**

**Articles 8 et 9**

*(Conformes)*

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture**

« 755 » est remplacé par le nombre : « 760 » ;

7° À la quarante-cinquième ligne, le nombre : « 267 » est remplacé par le nombre : « 272 » ;

8° À la soixante-neuvième ligne, le nombre : « 768 » est remplacé par le nombre : « 776 » ;

9° À la soixante-douzième ligne, le nombre : « 131 » est remplacé par le nombre : « 139 ».

**TITRE II**

**AUTRES DISPOSITIONS. – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Article 10**

I. – Une majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés prévue à l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes en 2023, dans les conditions fixées aux II à IV du présent article.

II. – Un montant de 50 000 € est attribué à chaque commune ayant accueilli au moins cinq stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques installées, à titre provisoire, en 2023 pendant une durée minimale de quatre mois sans interruption. Ce montant est porté à 150 000 € lorsque la commune a accueilli au moins dix stations.

Lorsque la durée d'installation temporaire des stations atteint six mois sans interruption en 2023, les montants mentionnés au premier alinéa du présent II sont portés à 75 000 € pour l'accueil d'au moins cinq stations et à 225 000 € pour l'accueil d'au moins dix stations.

III. – Un montant de 4 000 € est attribué aux communes pour chaque station d'enregistrement en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 lorsque le nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques enregistrées sur le territoire de la commune entre le 1<sup>er</sup> mai 2023 et le 2 juillet 2023 est supérieur de plus de 20 % au nombre de demandes constaté entre le 2 janvier 2023 et le 26 février 2023.

IV. – Sans préjudice du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales, un montant de 1 000 € est attribué aux communes pour chaque station inscrite, au 1<sup>er</sup> juillet 2023, à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

V. – A. – En 2023, la majoration prévue au troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes pour chaque station inscrite au 1<sup>er</sup> juillet 2023 à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous et

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**TITRE II**

**AUTRES DISPOSITIONS. – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Article 10**

*(Conforme)*

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

en fonctionnement à la même date.

B. – La seconde phrase du même troisième alinéa est supprimée.

VI. – Le présent article est applicable à la collectivité de Saint-Barthélemy, à la collectivité de Saint-Martin, aux communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna, aux communes de Polynésie française et aux communes de Nouvelle-Calédonie.

**ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS**

**ÉTAT A**

**(ARTICLE 4 DE LA LOI)**

*VOIES ET MOYENS POUR 2023 RÉVISÉS*

**I. – BUDGET GÉNÉRAL**

*(En euros)*

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>1. Recettes fiscales</b>	
	<b>11. Impôt net sur le revenu</b>	<b>+2 670 683 45 1</b>
1101	Impôt net sur le revenu.....	+2 670 683 451
	<b>12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles</b>	<b>-288 000 000</b>
	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	-288 000 000
1201		-288 000 000
	<b>13. Impôt net sur les sociétés</b>	<b>+6 019 125 32 6</b>
1301	Impôt net sur les sociétés...	+6 019 125 326
	<b>13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>+13 934 208</b>
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés...	+13 934 208
	<b>13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>+125 000 000</b>
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+125 000 000
	<b>14. Autres impôts directs et taxes assimilées</b>	<b>+1 424 922 61 4</b>
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	+253 395 071

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS**

**ÉTAT A**

**(ARTICLE 4 DE LA LOI)**

*VOIES ET MOYENS POUR 2023 RÉVISÉS*

**I à III. – (Non modifiés)**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes.....	+182 860 000
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3) ...	+170 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière .....	+90 000 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage .....	+15 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance.....	+92 814 486
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle.....	+434 490
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction .....	+8 633 288
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue....	+12 311 082
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	+19 383 898
1416	Taxe sur les surfaces commerciales.....	+11 144 143
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle.....	-442 371
1427	Prélèvements de solidarité .....	+155 405 255
1430	Taxe sur les services numériques .....	+30 467 507
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales.....	-155 125 617
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	+382 397 713
1499	Recettes diverses .....	+156 243 669
	<b>15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette</b>	<b>-173 435 332</b>
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette .....	-173 435 332
	<b>16. Taxe sur la valeur ajoutée nette</b>	<b>+1 943 008 06</b>
		<b>1</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

1601	Taxe sur la valeur ajoutée nette.....	+1 943 008 061
	<b>17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes</b>	<b>-8 245 239 475</b>
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices.....	-4 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce.....	+32 335 594
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	-20 626 652
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	+290 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès.....	+1 356 510 762
1707	Contribution de sécurité immobilière.....	-15 007 580
1711	Autres conventions et actes civils.....	-43 560 868
1713	Taxe de publicité foncière.....	-57 084 380
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès.....	+10 400 409
1716	Recettes diverses et pénalités.....	-42 116 560
1721	Timbre unique.....	+65 253 015
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules.....	-3 684 814
1752	Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité.....	-9 520 000 000
1753	Autres taxes intérieures.....	-384 042 428
1754	Autres droits et recettes accessoires.....	-1 482 834
1755	Amendes et confiscations.....	+96 436
1756	Taxe générale sur les activités polluantes.....	+691 000 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs.....	+17 610 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	-19 170 371
1769	Autres droits et recettes à différents titres.....	+124 710 033
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	-3 052 889
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	-370 000

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**
**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

1781	Taxe sur les installations nucléaires de base .....	-290 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées .....	-427 688
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs).....	-1 695 210
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos .....	+154 693 062
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques .....	+23 666 002
1788	Prélèvement sur les paris sportifs.....	-273 397 263
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne .....	+8 087 616
1797	Taxe sur les transactions financières .....	-612 000 000
1799	Autres taxes .....	-17 592 867
	<b>18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État</b>	<b>-1 073 340 481</b>
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée .....	-1 073 340 481
	<b>2. Recettes non fiscales</b>	
	<b>21. Dividendes et recettes assimilées</b>	<b>-2 461 601 064</b>
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières .....	-3 358 666 165
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers.....	+823 035 101
2199	Autres dividendes et recettes assimilées .....	+74 030 000
	<b>22. Produits du domaine de l'État</b>	<b>-807 340 820</b>
2201	Revenus du domaine public non militaire.....	-839 000 000
2202	Autres revenus du domaine public .....	+1 686 718
2203	Revenus du domaine privé.....	+29 972 462
	<b>23. Produits de la vente de biens et services</b>	<b>-231 978 370</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget.....	+4 333 334
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement .....	-127 226 809
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne.....	+46 503 515
2305	Produits de la vente de divers biens.....	+34 332
2306	Produits de la vente de divers services .....	+1 377 258
2399	Autres recettes diverses .....	-157 000 000
	<b>24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières</b>	<b>+590 814 227</b>
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers .....	+146 396 235
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social .....	+10 000 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics.....	+43 700 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances .....	+4 890 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile .....	-6 387 095
2412	Autres avances remboursables sous conditions .....	-136 929
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État.....	-5 400 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+397 752 016
	<b>25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites</b>	<b>-32 903 025</b>
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	-21 712 294
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence .....	-463 000 000

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes .....	+172 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État .....	+1 122 498
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires .....	+277 950 000
2510	Frais de poursuite .....	+1 062 289
2511	Frais de justice et d'instance .....	-30 530
2512	Intérêts moratoires .....	-56 766
2513	Pénalités .....	-238 222
	<b>26. Divers</b>	<b>-1 458 771 220</b>
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur .....	-30 479 196
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations .....	+297 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État .....	+139 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires .....	+52 933 750
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion .....	+5 411 313
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques .....	-16 231
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienne .....	-74 001
2616	Frais d'inscription .....	-3 077 684
2617	Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives .....	-61 321
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires .....	-499 971
2620	Récupération d'indus .....	+37 050 324
2621	Recouvrements après admission en non-valeur .....	-11 680 000
2622	Divers versements de l'Union européenne .....	-2 115 500 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits .....	-5 641 340

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières) .....	+942 658
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger ...	+9 067 203
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992) .....	+28 769
2697	Recettes accidentelles .....	+116 780 000
2699	Autres produits divers .....	+50 044 507
	<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	
	<b>32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne</b>	<b>-1 123 764 433</b>
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne .....	-1 123 764 433

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**
**RÉCAPITULATION DES RÉVISIONS DE RECETTES  
DU BUDGET GÉNÉRAL**
*(En euros)*

Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>+2 416 658 372</b>
<b>1. Recettes fiscales</b>	<b>2</b>
	<b>+2 670 683 451</b>
<b>11. Impôt net sur le revenu</b>	<b>1</b>
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles .....	-288 000 000
13. Impôt net sur les sociétés .....	+6 019 125 326
13 bis. Contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés .....	+13 934 208
13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés .....	+125 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées .....	+1 424 922 614
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette .....	-173 435 332
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette .....	+1 943 008 061
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes .....	-8 245 239 475
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État .....	-1 073 340 481
<b>2. Recettes non fiscales</b>	<b>-4 401 780 272</b>
21. Dividendes et recettes assimilées ....	-2 461 601 064
22. Produits du domaine de l'État .....	-807 340 820
23. Produits de la vente de biens et services .....	-231 978 370
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières .....	+590 814 227

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites .....	-32 903 025
26. Divers .....	-1 458 771 220
<b>Total des recettes brutes (1 + 2)</b>	<b>-1 985 121 900</b>
<b>3. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>	<b>-1 123 764 433</b>
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne .....	-1 123 764 433
<b>Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3) .....</b>	<b>-861 357 467</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**II. – BUDGETS ANNEXES**

*(en euros)*

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>+70 893 765</b>
7061	Redevances de route .....	+5 140 000
7062	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer .....	-2 030 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole .....	0
	Tarif de l'aviation civile (part de la taxe sur le transport aérien de marchandises et de la taxe sur le transport aérien de passagers) (ligne nouvelle) .....	+39 721 718
7068	Contribution Bâle-Mulhouse ..	0
7781	Produits exceptionnels hors cessions.....	+19 362 047
9200	Produit de cession d'actif .....	-2 000 000
<b>Total .....</b>		<b>+70 893 765</b>

**III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE**

*(En euros)*

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>+164 035 904</b>
	<b>Section : Circulation et stationnement routiers</b>	<b>+164 035 904</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture**

	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation.....	+164 035 904
04	<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>-30 000 000</b>
01	Produits des cessions immobilières.....	-30 000 000
		-
	<b>Participations financières de l'État</b>	<b>3 889 189 997</b>
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement.....	+227 810 003
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation.....	-29 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale.....	+10 000 000
		-
06	Versement du budget général.....	4 098 000 000
		0
	<b>Pensions</b>	<b>+14 292 392</b>
	<b>Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions</b>	<b>+14 292 392</b>
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général.....	+13 004 924
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général.....	+1 287 468
		-
	<b>Total .....</b>	<b>3 740 861 701</b>

**IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>-18 864 058</b>
01	Recettes .....	-18 864 058
	<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>+803 720 772</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>-</b>
01	Recettes .....	18 864 058
		-
		18 864 058

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

	<b>Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes</b>	<b>+803 720 772</b>
05	Recettes diverses .....	-53 972 541
	Taxe d'habitation et taxes annexes .....	+23 712 972
09	Taxes foncières et taxes annexes .....	+829 063 989
10	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises .....	+20 678 171
11	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes .....	-15 761 819
12		<b>+336 644 587</b>
	<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>87</b>
	<b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>-6 788 670</b>
	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France .....	-6 788 670
01		
	<b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>	<b>+4 562 955</b>
02	Remboursement de prêts du Trésor .....	+4 562 955
	<b>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</b>	<b>+338 870 302</b>
	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro .....	+338 870 302
04		02
	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>439 000 000</b>
	<b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>0</b>
	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir .....	439 000 000
12		0
	<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>1 300 274 381</b>
	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune ...	-
01		1 300 000 000

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>+803 720 772</b>
	<b>Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes</b>	<b>+803 720 772</b>
	Recettes diverses .....	53 972 541
05	Taxe d'habitation et taxes annexes .....	+23 712 972
09	Taxes foncières et taxes annexes .....	+829 063 989
10	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises .....	+20 678 171
11	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes ...	-15 761 819
12		<b>+1 138 258 779</b>
	<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>779</b>
	<b>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</b>	<b>-6 788 670</b>
	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France .....	-6 788 670
01		
	<b>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</b>	<b>+4 562 955</b>
02	Remboursement de prêts du Trésor .....	+4 562 955
	<b>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</b>	<b>+1 140 484 494</b>
	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro .....	+1 140 484 494
04		494
	<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>439 000 000</b>
	<b>Section : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>0</b>
	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir .....	439 000 000
12		0
	<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>1 300 274 381</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	-274 381
		-
<b>Total .....</b>		<b>617 773 08</b>
		<b>0</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune....	1 300 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics .....	-274 381
		<b>+183 841</b>
<b>Total .....</b>		<b>112</b>

Amdt n° 35

**ÉTAT B**

**(ARTICLE 5 DE LA LOI)**

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

*BUDGET GÉNÉRAL*

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>			<b>72 909 172</b>	<b>82 952 712</b>
Action de la France en Europe et dans le monde.....			55 000 000	65 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence ....			15 900 000	15 900 000
Français à l'étranger et affaires consulaires.....			2 009 172	2 052 712
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>6 020 712</b>	<b>9 518 526</b>
Administration territoriale de l'État.....	5 000 000	5 000 000	6 020 712	9 518 526
Vie politique..			12	26

**ÉTAT B**

**(ARTICLE 5 DE LA LOI)**

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

*BUDGET GÉNÉRAL*

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>			<b>72 909 172</b>	<b>82 952 712</b>
Action de la France en Europe et dans le monde.....			55 000 000	65 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence Français à l'étranger et affaires consulaires.....			15 900 000	15 900 000
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>6 020 712</b>	<b>9 518 526</b>
Administration territoriale de l'État.....	5 000 000	5 000 000	6 020 712	9 518 526
Vie politique.....			12	26

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....	10 000 000	10 000 000		
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>937 34 9 467</b>	<b>856 32 6 896</b>	<del><b>6 294 8 58</b></del>	<del><b>12 612 827</b></del>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.....	642 17 7 375	574 53 5 660		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.....	289 17 2 092	275 79 1 236		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture...			<del>6 294 8 58</del>	<del>12 612 827</del>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)...	6 000 0 00	6 000 0 00		
<b>Aide publique au développement</b>		<b>76 854 445</b>	<del><b>505 13 2 066</b></del>	<del><b>289 500 000</b></del>
Aide économique et financière au développement.....		76 854 445	222 39 1 484	
Solidarité à l'égard des pays en développement.....			<del>282 74 0 582</del>	<del>289 500 000</del>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	10 000 000	10 000 000		
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>937 34 9 467</b>	<b>856 32 6 896</b>	<u><b>13 876 077</b></u>	<u><b>20 194 046</b></u>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	642 17 7 375	574 53 5 660		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	289 17 2 092	275 79 1 236		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			<u>13 876 077</u>	<u>20 194 046</u>
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>			<u>7 581 2 19</u>	<u>7 581 2 19</u>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	6 000 0 00	6 000 0 00		
<b>Aide publique au développement</b>		<b>76 854 445</b>	<u><b>485 13 2 066</b></u>	<u><b>269 500 000</b></u>
Aide économique et financière au développement		76 854 445	222 39 1 484	
Solidarité à l'égard des pays en développement			<u>262 74 0 582</u>	<u>269 500 000</u>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>9 958 386</b>	<b>9 958 386</b>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation.....	14 000 000	14 000 000		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.....			9 958 386	9 958 386
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>218 740 535</b>	<b>218 740 535</b>	<b>128 299 169</b>	<b>138 487 258</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables....	218 740 535	218 740 535		
Aide à l'accès au logement.....			70 227 800	70 227 800
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.....			20 184 553	35 846 553
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....			18 987 008	14 968 609
Politique de la ville.....			13 750 584	13 750 584
Interventions territoriales de l'État.....			5 149 224	3 693 712
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>			<b>21 732 917</b>	<b>11 050 650</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>9 958 386</b>	<b>9 958 386</b>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation.....	14 000 000	14 000 000		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.....			9 958 386	9 958 386
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>218 740 535</b>	<b>218 740 535</b>	<b>128 299 169</b>	<b>138 487 258</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables....	218 740 535	218 740 535		
Aide à l'accès au logement.....			70 227 800	70 227 800
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.....			20 184 553	35 846 553
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....			18 987 008	14 968 609
Politique de la ville.....			13 750 584	13 750 584
Interventions territoriales de l'État.....			5 149 224	3 693 712
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>			<b>21 732 917</b>	<b>11 050 650</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Conseil d'État et autres juridictions administratives .....			19 682 267	9 000 000
Conseil économique, social et environnemental.....			550 650	550 650
Cour des comptes et autres juridictions financières .....			1 500 000	1 500 000
<b>Crédits non répartis</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Provision relative aux rémunérations publiques.....	100 000 000	100 000 000		
<i>Dont titre 2.....</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>		
Dépenses accidentelles et imprévisibles.....			350 000 000	200 000 000
<b>Culture</b>	<b>29 069 210</b>	<b>28 054 218</b>	<b>13 426 669</b>	<b>29 827 011</b>
Patrimoines.....			3 205 851	11 894 034
Création.....			10 220 818	17 932 977
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture .....	26 069 210	26 069 210		
Soutien aux politiques du ministère de la culture.....	3 000 000	1 985 008		
<b>Défense</b>	<b>2 714 500 000</b>	<b>2 375 000 000</b>	<b>104 500 000</b>	<b>65 000 000</b>
Environnement et prospective de la politique de défense .....			64 500 000	65 000 000
Préparation et emploi des forces .....	1 565 300 000	1 544 000 000		
Soutien de la politique de la défense.....	0	60 000 000	40 000 000	
Équipement des forces .....	1 149 200 000	771 000 000		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Conseil d'État et autres juridictions administratives .....			19 682 267	9 000 000
Conseil économique, social et environnemental.....			550 650	550 650
Cour des comptes et autres juridictions financières .....			1 500 000	1 500 000
<b>Crédits non répartis</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Provision relative aux rémunérations publiques.....	100 000 000	100 000 000		
<i>dont titre 2.....</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>		
Dépenses accidentelles et imprévisibles.....			350 000 000	200 000 000
<b>Culture</b>	<b>29 069 210</b>	<b>28 054 218</b>	<b>13 426 669</b>	<b>29 827 011</b>
Patrimoines.....			3 205 851	11 894 034
Création.....			10 220 818	17 932 977
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture .....	26 069 210	26 069 210		
Soutien aux politiques du ministère de la culture.....	3 000 000	1 985 008		
<b>Défense</b>	<b>2 714 500 000</b>	<b>2 375 000 000</b>	<b>104 500 000</b>	<b>65 000 000</b>
Environnement et prospective de la politique de défense .....			64 500 000	65 000 000
Préparation et emploi des forces .....	1 565 300 000	1 544 000 000		
Soutien de la politique de la défense.....	0	60 000 000	40 000 000	
Équipement des forces .....	1 149 200 000	771 000 000		

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>			<b>47 969 736</b>	<b>26 341 711</b>
Coordination du travail gouvernemental.....			45 658 110	23 882 426
Protection des droits et libertés.....			2 311 6 26	2 459 2 85
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b><del>47 796- 468</del></b>	<b><del>26 852- 942</del></b>	<b><del>910 13 8 571</del></b>	<b><del>1 328 3 18 302</del></b>
Infrastructures et services de transports ..			<del>84 000- 000</del>	<del>105 195 487</del>
Affaires maritimes, pêche et aquaculture ....	<del>43 796- 468</del>	<del>22 852- 942</del>		
Paysages, eau et biodiversité....			<del>5 542 4 61</del>	<del>8 443 5 28</del>
Expertise, information géographique et météorologie..			<del>6 207 4 43</del>	<del>6 207 4 43</del>
Prévention des risques.....			<del>23 000 000</del>	<del>58 000 000</del>
Énergie, climat et après-mines ...			<del>780 26 6 868</del>	<del>1 092 3 21 217</del>
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables .....			11 121 799	8 150 6 27
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs).....	4 000 0 00	4 000 0 00		
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires .....				50 000 000
<b>Économie</b>			<b>329 83 1 392</b>	<b>441 449 120</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>			<b>47 969 736</b>	<b>26 341 711</b>
Coordination du travail gouvernemental.....			45 658 110	23 882 426
Protection des droits et libertés.....			2 311 6 26	2 459 2 85
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>	<b><u>247 04 6 564</u></b>	<b><u>132 00 6 484</u></b>	<b><u>1 109 3 88 667</u></b>	<b><u>1 433 4 71 844</u></b>
Infrastructures et services de transports ..	<u>111 00 0 000</u>	<u>19 804 513</u>		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	<u>36 796 468</u>	<u>15 852 942</u>		
Paysages, eau et biodiversité	<u>94 457 539</u>	<u>91 556 472</u>		
Expertise, information géographique et météorologie	<u>792 55 7</u>	<u>792 55 7</u>		
Prévention des risques			23 000 000	58 000 000
Énergie, climat et après-mines			<u>1 075 2 66 868</u>	<u>1 317 3 21 217</u>
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables .....			11 121 799	8 150 6 27
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	4 000 0 00	4 000 0 00		
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires .....				50 000 000
<b>Économie</b>			<b>329 83 1 392</b>	<b>441 449 120</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Développement des entreprises et réglementations.....			321 34 5 978	422 814 783
Plan "France très haut débit".....			0	9 121 4 75
Statistiques et études économiques..			4 522 6 98	3 153 9 77
Stratégies économiques..			3 962 7 16	6 358 8 85
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>3 829 0 00 000</b>	<b>3 829 0 00 000</b>	<b>509 15 6 368</b>	<b>528 059 877</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs).....	3 829 0 00 000	3 829 0 00 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs).....			490 88 3 695	490 883 695
Dotations du Mécanisme européen de stabilité.....			18 272 673	18 272 673
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque.....				18 903 509
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>60 000 000</b>	<b>82 687 083</b>	<b>93 133 282</b>	<b>83 911 607</b>
Enseignement scolaire public du premier degré.....			3 761 6 97	3 761 6 97
Enseignement scolaire public du second degré..			7 575 0 73	7 575 0 73
Vie de l'élève.....	60 000 000	82 687 083		
Enseignement privé du premier et du second degrés .....			11 163 550	11 163 550
Soutien de la politique de l'éducation nationale.....			49 632 962	40 411 287

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Développement des entreprises et réglementations			321 34 5 978	422 814 783
Plan "France Très haut débit"				9 121 4 75
Statistiques et études économiques			4 522 6 98	3 153 9 77
Stratégies économiques			3 962 7 16	6 358 8 85
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>3 829 0 00 000</b>	<b>3 829 0 00 000</b>	<b>509 15 6 368</b>	<b>528 059 877</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	3 829 0 00 000	3 829 0 00 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			490 88 3 695	490 883 695
Dotations du Mécanisme européen de stabilité			18 272 673	18 272 673
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				18 903 509
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>60 000 000</b>	<b>82 687 083</b>	<b>93 133 282</b>	<b>83 911 607</b>
Enseignement scolaire public du premier degré			3 761 6 97	3 761 6 97
Enseignement scolaire public du second degré			7 575 0 73	7 575 0 73
Vie de l'élève	60 000 000	82 687 083		
Enseignement privé du premier et du second degrés			11 163 550	11 163 550
Soutien de la politique de l'éducation nationale			49 632 962	40 411 287

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Enseignement technique agricole.....			21 000 000	21 000 000
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>1 390 148</b>		<b>64 180 954</b>	<b>82 134 834</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local....			42 750 000	44 720 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières .....			21 430 954	18 023 664
Facilitation et sécurisation des échanges..	1 390 148			19 391 170
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>339 000 000</b>	<b>339 000 000</b>	<b>18 805 239</b>	<b>50 525 328</b>
Immigration et asile .....	339 000 000	339 000 000		
Intégration et accès à la nationalité française .....			18 805 239	50 525 328
<b>Investir pour la France de 2030</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche .....			9 100 000	9 100 000
Valorisation de la recherche .....	9 100 000	9 100 000		
<b>Justice</b>			<b>178 731 426</b>	<b>71 332 846</b>
Administration pénitentiaire...			40 091 149	25 081 285
Protection judiciaire de la jeunesse .....			13 089 141	23 799 395
Accès au droit et à la justice .....			7 593 582	7 593 582
Conduite et pilotage de la politique de la justice....			117 684 501	14 826 731
Conseil supérieur de la magistrature...			273 053	31 853

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Enseignement technique agricole			21 000 000	21 000 000
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>1 390 148</b>		<b>64 180 954</b>	<b>82 134 834</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			42 750 000	44 720 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			21 430 954	18 023 664
Facilitation et sécurisation des échanges	1 390 148			19 391 170
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>339 000 000</b>	<b>339 000 000</b>	<b>18 805 239</b>	<b>50 525 328</b>
Immigration et asile	339 000 000	339 000 000		
Intégration et accès à la nationalité française			18 805 239	50 525 328
<b>Investir pour la France de 2030</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>9 100 000</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			9 100 000	9 100 000
Valorisation de la recherche	9 100 000	9 100 000		
<b>Justice</b>			<b>178 731 426</b>	<b>71 332 846</b>
Administration pénitentiaire			40 091 149	25 081 285
Protection judiciaire de la jeunesse			13 089 141	23 799 395
Accès au droit et à la justice			7 593 582	7 593 582
Conduite et pilotage de la politique de la justice			117 684 501	14 826 731
Conseil supérieur de la magistrature			273 053	31 853

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>1 433 0 56</b>	<b>5 600 0 00</b>	<b>3 034 8 36</b>	<b>3 827 2 06</b>
Presse et médias .....	1 433 0 56	5 600 0 00		
Livre et industries culturelles .....			3 034 8 36	3 827 2 06
<b>Outre-mer</b>	<b><del>411 18</del> <del>8 339</del></b>	<b><del>433 36</del> <del>2 487</del></b>		<b><del>11 300- 000</del></b>
Emploi outre-mer .....	409 18 8 339	433 36 2 487		
Conditions de vie outre- mer .....	<del>2 000 0</del> 00			<del>11 300- 000</del>
<b>Recherche et enseigne- ment supérieur</b>			<b>419 60 4 578</b>	<b>380 094 807</b>
Formations supérieures et recherche universitaire...			90 600 384	64 647 185
Vie étudiante .....			50 560 228	51 370 510
Recherches scientifiques et technologi- ques pluridiscipli- naires .....			223 01 3 541	208 318 463
Recherche spatiale .....			30 487 146	30 487 146
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développem- ent et de la mobilité durables .....			17 943 279	17 943 279
Recherche et enseignemen- t supérieur en matière économique et industrielle....				728 224
Enseigne- ment supérieur et recherche agricoles .....			7 000 0 00	6 600 0 00
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>2 171 3 08</b>	<b>2 171 3 08</b>	<b>188 86 7 380</b>	<b>188 867 380</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres .....			188 86 7 380	188 867 380

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>1 433 0 56</b>	<b>5 600 0 00</b>	<b>3 034 8 36</b>	<b>3 827 2 06</b>
Presse et médias .....	1 433 0 56	5 600 0 00		
Livre et industries culturelles .....			3 034 8 36	3 827 2 06
<b>Outre-mer</b>	<b><u>524 48</u> <u>8 339</u></b>	<b><u>535 36</u> <u>2 487</u></b>		
Emploi outre-mer .....	409 18 8 339	433 36 2 487		
Conditions de vie outre- mer .....	<u>115 30</u> <u>0 000</u>	<u>102 00</u> <u>0 000</u>		
<b>Recherche et enseigne- ment supérieur</b>			<b>419 60 4 578</b>	<b>380 094 807</b>
Formations supérieures et recherche universitaire			90 600 384	64 647 185
Vie étudiante .....			50 560 228	51 370 510
Recherches scientifiques et technologi- ques pluridiscipli- naires .....			223 01 3 541	208 318 463
Recherche spatiale .....			30 487 146	30 487 146
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développeme- nt et de la mobilité durables .....			17 943 279	17 943 279
Recherche et enseignemen- t supérieur en matière économique et industrielle....				728 224
Enseigne- ment supérieur et recherche agricoles .....			7 000 0 00	6 600 0 00
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>2 171 3 08</b>	<b>2 171 3 08</b>	<b>188 86 7 380</b>	<b>188 867 380</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres .....			188 86 7 380	188 867 380

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers.....	2 171 308	2 171 308		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>112 285 476</b>	<b>86 202 524</b>	<del>72 285 476</del>	<del>69 202 524</del>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements..			<del>72 285 476</del>	<del>69 202 524</del>
Concours spécifiques et administratio n .....	112 285 476	86 202 524		
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>12 504 417 354</b>	<b>12 504 417 354</b>		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs).....	12 489 402 462	12 489 402 462		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs).....	15 014 892	15 014 892		
<b>Santé</b>	<b>190 000 000</b>	<b>190 000 000</b>	<b>75 313 796</b>	<b>75 511 796</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins .....			9 533 796	9 731 796
Protection maladie .....			65 780 000	65 780 000

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers.....	2 171 308	2 171 308		
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>112 285 476</b>	<b>86 202 524</b>	<u>56 704 257</u>	<u>53 621 305</u>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			<u>56 704 257</u>	<u>53 621 305</u>
Concours spécifiques et administratio n .....	112 285 476	86 202 524		
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>12 504 417 354</b>	<b>12 504 417 354</b>		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs).....	12 489 402 462	12 489 402 462		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs).....	15 014 892	15 014 892		
<b>Santé</b>	<b>190 000 000</b>	<b>190 000 000</b>	<b>75 313 796</b>	<b>75 511 796</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins .....			9 533 796	9 731 796
Protection maladie .....			65 780 000	65 780 000

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR) européenne au titre du volet "Séguinvestissement" du plan national de relance et de résilience (PNRR) .....	190 00 0 000	190 00 0 000		
<b>Sécurités</b>		<b>85 000 000</b>	<b>218 20 6 424</b>	<b>10 000 000</b>
Police nationale .....		45 000 000	89 250 000	
Gendarmerie nationale .....		40 000 000	118 95 6 424	
Sécurité et éducation routières.....			10 000 000	10 000 000
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b><u>551 08 1 272</u></b>	<b><u>550 72 0 158</u></b>	<b><u>15 096 707</u></b>	<b><u>21 053 448</u></b>
Inclusion sociale et protection des personnes.....	420 87 4 180	420 87 3 821		
Handicap et dépendance....	127 20 7 092	126 84 6 337		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales .....			15 096 707	21 053 448
Extension du "Ségu de la santé" aux personnels du secteur médico-social associatif (ligne nouvelle) .....	3 000 0 00	3 000 0 00		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet "Séguinvestissement" du plan national de relance et de résilience (PNRR) .....	190 00 0 000	190 00 0 000		
<b>Sécurités</b>		<b>85 000 000</b>	<b>218 20 6 424</b>	<b>10 000 000</b>
Police nationale .....		45 000 000	89 250 000	
Gendarmerie nationale .....		40 000 000	118 95 6 424	
Sécurité et éducation routières.....			10 000 000	10 000 000
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b><u>584 08 1 272</u></b>	<b><u>583 72 0 158</u></b>	<b><u>45 096 707</u></b>	<b><u>51 053 448</u></b>
Inclusion sociale et protection des personnes.....	450 87 4 180	450 87 3 821		
Handicap et dépendance....	133 20 7 092	132 84 6 337		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales .....			45 096 707	51 053 448
Extension du "Ségu de la santé" aux personnels du secteur médico-social associatif (ligne supprimée)				

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>48 000 000</b>	<b>48 000 000</b>	<b>80 163 737</b>	<b>90 141 964</b>
Sport.....			26 663 737	32 641 964
Jeunesse et vie associative .....			53 500 000	57 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024 .....	48 000 000	48 000 000		
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>29 000 000</b>		<b>24 024 537</b>	<b>15 009 519</b>
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs.....	29 000 000			
Transformation publique.....			15 322 835	
Innovation et transformation numériques.....			456 000	456 000
Fonction publique.....			8 245 702	14 553 519
<b>Travail et emploi</b>	<b>1 251 834 219</b>		<b>775 037 656</b>	<b>897 434 714</b>
Accès et retour à l'emploi .....			753 171 266	755 702 736
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi .....	1 251 834 219			117 755 230
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail .....			13 046 390	14 496 748
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail .....			8 820 000	9 480 000

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>48 000 000</b>	<b>48 000 000</b>	<b>80 163 737</b>	<b>90 141 964</b>
Sport			26 663 737	32 641 964
Jeunesse et vie associative			53 500 000	57 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	48 000 000	48 000 000		
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>29 000 000</b>		<b>24 024 537</b>	<b>15 009 519</b>
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	29 000 000			
Transformation publique			15 322 835	
Innovation et transformation numériques			456 000	456 000
Fonction publique			8 245 702	14 553 519
<b>Travail et emploi</b>	<b>1 251 834 219</b>		<b>775 037 656</b>	<b>897 434 714</b>
Accès et retour à l'emploi			753 171 266	755 702 736
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 251 834 219			117 755 230
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			13 046 390	14 496 748
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			8 820 000	9 480 000

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

	<del>23 416</del> <b>356 85</b>	<del>21 876</del> <b>089 95</b>	<del>5 250 9</del> <b>56 044</b>	<del>5 232 5</del> <b>24 353</b>
<b>Total .....</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

	<u>23 761</u> <b>906 94</b>	<u>22 116</u> <b>243 49</b>	<u>5 452 2</u> <b>06 140</b>	<u>5 328 3</u> <b>77 895</b>
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>2</b>		

Amdts n° 27, n° 5, n° 4, n° 36, n° 2, n° 3, n° 21,  
n° 33 rect., n° 32 rect., n° 34, n° 28, n° 31, n° 29, n° 6,  
n° 13, n° 26

**ÉTAT C**

**(ARTICLE 6 DE LA LOI)**

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES*

*BUDGETS ANNEXES*

*(En  
euros)*

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulés	Crédits de paiement annulés
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>			<b>4 500 00</b>	<b>12 700 00</b>
Soutien aux prestations de l'aviation civile.....			2 400 00	11 000 00
<i>Dont charges de personnel.....</i>			<i>2 000 00</i>	<i>2 000 00</i>
Navigation aérienne...			1 500 00	1 500 00
Transports aériens, surveillance et certification .....			600 000	200 000
<b>Publications officielles et information administrative</b>			<b>1 900 00</b>	<b>1 900 00</b>

**ÉTATS C ET D**

*(Conformes)*

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Pilotage et ressourc es humaine s.....			1 900 00 0	1 900 00 0
<b>Total .....</b>			<b>6 400 00 0</b>	<b>14 600 0 00</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**ÉTAT D**

**(ARTICLE 7 DE LA LOI)**

*RÉPARTITION DES CREDITS POUR 2023  
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET  
PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPECIAUX*

**I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE**

*(En euros)*

Mission / Programme	Autori sations d'enga gement supplé mentai res ouvert es	Crédits de paieme nt supplé mentai res ouverts	Autori sations d'enga gement annulé es	Crédi ts de paiem ent annul és
<b>Contrôle de la circulation et du stationnemen t routiers</b>	<b>164 03 5 904</b>	<b>164 03 5 904</b>		
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.....	86 939 029	86 939 029		
Désendette ment de l'État.....	77 096 875	77 096 875		
	<b>14 292 392</b>	<b>14 292 392</b>		
<b>Pensions</b>				
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions.....	14 292 392	14 292 392		
<b>Total .....</b>	<b>178 32 8 296</b>	<b>178 32 8 296</b>		

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**

**II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS**

*(En  
euros)*

<b>Mission / Programme</b>	<b>Autori sations d'enga gement supplé mentai res ouvert es</b>	<b>Crédits de paieme nt supplé mentai res ouverts</b>	<b>Autori sations d'enga gement annulé es</b>	<b>Crédits de paieme nt annulés</b>
<b>Avances à l'audiovisue l public</b>	<b>7 835 9 42</b>	<b>7 835 9 42</b>	<b>26 700 000</b>	<b>26 700 000</b>
ARTE France.....			26 700 000	26 700 000
France Médias Monde .....	1 535 9 42	1 535 9 42		
Institut national de l'audiovisuel..	6 300 0 00	6 300 0 00		
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>1 120 7 85 164</b>	<b>1 120 7 85 164</b>		
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, département s, communes, établissemen ts et divers organismes ....	1 120 7 85 164	1 120 7 85 164		
<b>Prêts à des États étrangers</b>			<b>116 20 2 770</b>	<b>116 202 770</b>
Prêts à des États étrangers pour consolidatio n de dettes envers la France.....			116 20 2 770	116 202 770
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>			<b>106 39 8 798</b>	<b>122 798 798</b>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en  
première lecture**

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.....				16 400 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine.....			106 39 8 798	106 398 798
<b>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>			<b>1 300 0 00 000</b>	<b>1 400 0 00 000</b>
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune.....			1 300 0 00 000	1 300 0 00 000
Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.....				100 000 000
<b>Total .....</b>	<b>1 128 6 21 106</b>	<b>1 128 6 21 106</b>	<b>1 549 3 01 568</b>	<b>1 665 7 01 568</b>

**Texte adopté par le Sénat en première lecture**